

« Les VP étudiants ne bénéficient pas des mêmes droits que les autres VP » (Kenza Derki, CEVPU)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°289729 - Publié le 31/05/2023 à 14:14

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 02/06/2023 à 08:21



© D.R.

« L'engagement des vice-présidents étudiants n'est pas assez valorisé. Ils ont des postes chronophages et jonglent avec de nombreux contacts, notamment pour le suivi des associations étudiantes. Le VPE (vice-président étudiant) a trois emplois du temps à faire concilier : celui de l'étudiant, celui de l'engagé associatif ou syndical et celui du politique. »

Kenza Derki, présidente de la CEVPU (Conférence nationale des étudiants vice-présidents d'université) (Conférence nationale des étudiants vice-présidents d'université), s'exprime auprès de News Tank le 29/05/2023 au sujet du rôle et des missions du VPE. Plus tôt, le 21/04, la CEVPU fêtait son vingtième anniversaire à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Celle qui est également VPE en charge de la vie de campus à l'Université de Limoges depuis février 2021 indique les difficultés des conditions d'exercice des VPE. « Nous ne bénéficions pas des mêmes droits que les autres vice-présidents, ni en termes de rémunération ou d'aménagements d'emploi du temps, ni sur d'autres avantages comme l'accès à un ordinateur de fonction. C'est pourquoi nous travaillons sur un texte qui cadrerait la mission et les droits du VPE, qui sera soumis au ministère dans l'optique d'être publié en début d'année universitaire 2023-2024. »

Présence des étudiants durant les commissions CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus), précarité étudiante, plateforme Mon Master... Kenza Derki s'exprime également sur les sujets d'actualité de l'association des VPE, organisme qui « n'a pas de poids politique et doit rester neutre car elle regroupe des VPE de plusieurs listes étudiantes. Notre mission première n'est pas tant de porter des projets que de faciliter la mission des VPE et nous pencher sur leurs conditions d'exercice. »

Le rôle de l'association de conférence des étudiants vice-présidents d'université

Quelle est la vocation de la CEVPU ?

Kenza Derki : La CEVPU rassemble les vice-présidents étudiants des universités françaises. Elle a pour objectif de leur offrir un soutien et un lieu pour échanger sur leurs pratiques. Elle est composée de trois organes : le bureau, une commission permanente avec les chargés de mission délégués à une tâche spécifique (vie étudiante, etc.) et qui n'ont pas de droit de vote, et le conseil de surveillance qui s'assure du bon fonctionnement de l'association. Cette dernière instance est composée des anciens VPE, investis deux ans après leur mandat.

Le bureau se compose également de :

- Axel Renard (Université de Haute Alsace), secrétaire général ;
- Esteban Bougeard (Université Paris 1 — Panthéon Sorbonne), trésorier ;
- Mathis Napierala (Université Clermont Auvergne), vice-président général.

La CEVPU n'a pas de poids politique et doit rester neutre, car elle regroupe des VPE de plusieurs listes étudiantes. Notre mission première n'est pas tant de porter des projets que de faciliter la mission des VPE et nous pencher sur leurs conditions d'exercice.

Avec quelles associations et institutions échangez-vous régulièrement ?

Nous échangeons avec des réseaux tels que celui des présidents d'établissements, France Universités, celui des vice-présidents vie étudiante, de campus et universitaire (Vécu), l'association des directeurs généraux des services (ADGS (Association des directeurs généraux des services)), mais aussi l'Association des villes universitaires de France (Avuf (Association des villes universitaires de France))...

Avec le ministère de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), nous souhaitons pouvoir continuer à travailler toujours aussi bien, à être consultés, à pouvoir faire remonter les questionnements, etc.

Le VPE : un relai entre étudiants et équipe présidentielle

Comment les VPE captent-ils la parole des étudiants ?

Grâce à un travail de maillage, notamment avec les élus et les associations étudiantes, et lors d'événements où nous pouvons être identifiés. Dès qu'il y a plusieurs campus, cela pose un problème de visibilité pour le VPE. Par exemple, à l'UHA (Université de Haute-Alsace), il y a un campus à Colmar et un à Mulhouse, mais un seul VPE. Cela se traduit par des allers-retours pour assurer une présence sur le terrain.

« Nous apportons une vision étudiante que les maîtres de conférences n'auront pas »

Nous devons être aussi bien présents sur le terrain qu'en réunion. D'un côté pour que les problématiques soient entendues par l'équipe présidentielle, et de l'autre côté que nous puissions entendre ce qui est dit par les étudiants. Nous apportons notre vision d'étudiant que les maîtres de conférences n'auront pas en tant que personnes qui travaillent.

Quels sont les freins à l'engagement des étudiants ?

L'engagement des VPE n'est pas assez valorisé. Ils ont des postes chronophages et jonglent avec de nombreux contacts, notamment pour le suivi des associations étudiantes. Le VPE a trois emplois du temps à faire concilier : celui de l'étudiant, celui de l'engagé associatif ou syndical et celui du politique.

Être VPE nécessite d'avoir un œil sur tout et demande de nombreuses connaissances sur l'écosystème complexe qu'est l'ESR. Il y a d'ailleurs un besoin de formation sur ce sujet.

En outre, il est nécessaire de communiquer autour de l'engagement étudiant pour que ceux qui nous entourent comprennent ce que l'on fait. Les faibles pourcentages de vote aux élections étudiantes le montrent : les étudiants ne connaissent pas forcément leurs élus. Nous étudions des pistes pour avoir plus

« Les étudiants ne connaissent pas forcément

de visibilité. Des initiatives intéressantes existent comme au Mans Université qui organise une semaine « Un jour, une association ».

leurs élus »

Emploi du temps, fatigue et pression : les conditions d'exercice des VPE

Quelles sont les difficultés que rencontrent les vice-présidents étudiants ?

Durant mon mandat, je ne pensais pas avoir à traiter autant des conditions d'exercice du VPE. À la fois étudiants et membres de l'équipe présidentielle, les VPE connaissent beaucoup de fatigue et de pression. Ils doivent trouver la bonne posture pour porter la voix des étudiants face aux enseignants et aux membres de l'équipe présidentielle.

Ces conditions difficiles ont été particulièrement soulignées ces dernières années. Nous avons identifié que ces problématiques étaient liées au fait que notre poste n'est pas clairement défini, hormis quelques lignes dans le Code de l'éducation. Nous ne bénéficions pas des droits des autres vice-présidents, ni en termes de rémunération ou d'aménagements d'emploi du temps, ni sur d'autres avantages comme l'accès à un ordinateur de fonction.

C'est pourquoi nous travaillons sur un texte qui cadrerait la mission et les droits du VPE, qui sera soumis au ministère dans l'optique d'être publié en début d'année universitaire 2023-2024.

Lors des vingt ans de notre organisation, Anne-Sophie Barthez, Dgesip (Directeur/rice général(e) de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), a accueilli favorablement notre projet.

Est-ce que les VPE peuvent obtenir des aménagements d'horaires ?

Oui, mais ce n'est pas le cas partout. Au sein de mon université, ma responsable de master est vice-présidente vie de campus. Nous nous entendons très bien : elle sait que si je suis absente, c'est parce que je participe à une réunion importante.

Mais tout le monde ne s'entend pas très bien avec son responsable de filière, son directeur, sa directrice de composante ou son doyen. Cela peut être pénalisant dans la mesure où il n'y a aucune protection juridique pour le VPE, sauf pour les absences dues aux conseils (centraux et d'administration).

Les sujets de préoccupation de la vie étudiante

Quels sont les points de difficultés concernant la vie étudiante que vous avez eus à défendre ?

C'est en train de s'apaiser, mais la question de la participation étudiante dans les commissions CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) a été un long combat pour chaque VPE. Lors de la mise en place de la CVEC, il n'y avait pas de participation étudiante systématique au sein des commissions. Désormais, nous demandons une présence de 50 % d'étudiants.



La précarité prend de l'ampleur avec l'inflation »

La précarité étudiante est une thématique constante même si elle n'est abordée que « par vagues » dans les médias. Les étudiants restent pauvres ; il ne faut pas l'invisibiliser. Les VPE ont été mis sous le feu des projecteurs lors de la crise sanitaire. Cette période a permis de mieux travailler avec les équipes.

Le Covid a impulsé un plus grand mouvement de précarité. Les étudiants qui travaillaient ne travaillaient plus ; des personnes ont perdu leur emploi. Il y a eu des trous dans le budget dus au manque d'activité. Aujourd'hui, la précarité continue à s'amplifier avec l'inflation. Or, en moins d'un an, les choses ne se sont pas calmées.

Sur les sujets d'actualité, par exemple « Mon Master » et les blocages d'universités, avez-vous été sollicité en tant que VPE ? Quel rôle pouvez-vous jouer ?

S'agissant de Mon Master, le VP étudiant peut faire remonter des informations à l'équipe présidentielle. Au niveau de la CEVPU, nous pouvons en parler avec des personnes de la Dgesip avec qui nous sommes en lien. Ensuite, ce sera plutôt aux organisations représentatives étudiantes de se saisir du sujet et de prendre position.

Le VPE essaye de faire affluer les informations vers les personnes qui peuvent agir, qu'il s'agisse de l'équipe présidentielle ou des organisations représentatives étudiantes.

En tant qu'étudiants, nous pouvons assister ou participer aux mouvements d'occupation dans les universités. Mais nous appartenons à l'équipe présidentielle : nous sommes dans un entre-deux.



Nous sommes dans un entre-deux »

En tant que figure neutre, le VPE peut être le relais entre la gouvernance et les grévistes. Ce qui a été le cas à l'Université d'Angers où le vice-président étudiant était le seul membre de l'équipe présidentielle invité aux assemblées générales. Cela a permis de recréer le dialogue et l'échange.

Nous sommes une association composée de l'ensemble des organisations représentatives étudiantes. À ce titre-là, nous ne pouvons pas nous positionner sur un sujet plutôt qu'un autre. Cela voudrait dire ne pas représenter l'ensemble des vice-présidents étudiants de notre composition.

Avez-vous participé aux concertations sur le SDVE (Schéma directeur de la vie étudiante) ?

Oui, nous faisons partie du comité de travail de la Dgesip sur les schémas directeurs de la vie étudiante (SDVE). Il y a un VPE par commission. Nous apportons un point de vue étudiant au sein des différentes sections sur le logement, le transport, les services, etc. Par exemple, sur le transport, oui, il faut plus de transport, mais qu'ils soient également accessibles à tous. La question de la gratuité pour les moins de 26 ans ne fonctionne pas avec les doctorants : plus âgés et qui, à 30 ans, n'ont plus droit aux réductions.



Kenza Derki

Présidente @ Conférence des étudiants vice-présidents d'université (CEVPU)

Vice-présidente étudiante en charge de la vie de campus @ Université de Limoges

Parcours

Depuis octobre 2022

[Conférence des étudiants vice-présidents d'université \(CEVPU\)](#)
Présidente

Depuis février 2021

[Université de Limoges](#)
Vice-présidente étudiante en charge de la vie de campus

Établissement & diplôme

Depuis 2019

[Université de Limoges](#)
Master en science de la vie et de la santé

2016 - 2019

[Université de Limoges](#)
Licence de science de la vie et de la santé

2015 - 2016

[Université de Limoges](#)
PACES

-

Fiche n° 47634, créée le 25/10/2022 à 16:33 - Màj le 25/10/2022 à 16:38



Conférence des étudiants vice-présidents d'université (CEVPU)

Catégorie : Syndicat étudiant

Général

Date de création	2001
Statut	Association loi 1901
Missions et objectifs	Accroître la participation des étudiants à la gouvernance de leur établissement d'enseignement supérieur en délivrant des conseils pour la mise en place et le développement de vice-présidence confiés à des étudiants.
Présidence	Présidente : Kenza Derki (Université de Limoges)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Axel Renard (Université de Haute-Alsace), secrétaire général• Esteban Bougeard (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), trésorier• Mathis Napierala (Université de Clermont Auvergne), vice-président général

Fiche n° 6032, créée le 13/11/2017 à 03:42

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »